

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_30/06/4

Séance du 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le trente juin à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 Juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot, Gilles Colliard, Stéphane Vesin, Edouard Betemps.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Marion Pivot

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

4. Fonction publique – 4.2. Personnels contractuels

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique pour la saison estivale 2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts pour le service technique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un mois allant du 1^{er} au 31 juillet 2026 inclus

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 inclus

De préciser que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial

D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant

De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Jean-Yves Guegan, the Secretary of the session.

Certifié exécutoire.
Télétransmis en sous-préfecture le 01/07/2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 01/07/2026

